



## Facilitation des échanges :

# une nécessité pour l'émergence de la Côte d'Ivoire

Il est indéniablement démontré que le commerce est facteur de croissance et de développement car il génère des devises et des emplois. De fait, il contribue considérablement à la réduction de la pauvreté. Toutefois, le succès de cette mission passe par la réduction ou l'élimination des entraves au commerce.

### I. Définition et objectif de la facilitation des échanges

La facilitation des échanges recouvre les règles que les pays mettent en place pour rendre les échanges internationaux plus fluides et plus sûrs. La facilitation des échanges vise à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris celles en transit, dans le but de réduire les coûts de négociation et de rendre plus fluide le commerce. La facilitation des échanges est devenue un instrument essentiel du commerce international et du développement économique des pays, en raison de son impact sur la compétitivité et sur l'intégration des marchés, et de sa capacité grandissante à attirer les investissements directs étrangers.

### II. Evolution des débats sur la facilitation des échanges

Au niveau régional, il convient de relever que les pays africains s'accordent à reconnaître le rôle et l'importance de la libéralisation des échanges commerciaux dans le processus d'intégration régionale et de développement. Cette libéralisation ne peut se faire sans lever les contraintes, étant entendu qu'elle est communément utilisée comme un outil économique visant à stimuler les échanges commerciaux à l'intérieur et entre les pays, renforçant ainsi, l'intégration régionale, telle que définie par le traité d'Abuja. Au niveau multilatéral, la facilitation

des échanges a pris une place prépondérante dans l'agenda politique international, car elle a fait l'objet d'un accord au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre 2013, à Bali, en Indonésie, et est prise en compte dans les vastes programmes d'assistance technique internationale en faveur des pays en développement et des pays en transition.

### III. Retombées de la facilitation des échanges

Plusieurs études indiquent que la facilitation des échanges induit des retombées importantes. On peut noter entre autres :



◆ La facilitation des échanges peut constituer une source importante de revenus, tant pour les pouvoirs publics que pour les milieux d'affaires. Pour les pouvoirs publics, les avantages se présenteront sous la forme de recettes fiscales accrues, d'une meilleure utilisation des ressources et d'un respect des règlements de la part des opérateurs commerciaux.

◆ Les opérateurs commerciaux profiteront d'une meilleure prévisibilité, d'une plus grande rapidité au niveau

des opérations et de coûts réduits, ce qui rendra leurs exportations plus compétitives sur les marchés mondiaux.

◆ Selon l'OMC, la mise en œuvre de l'accord de Bali sur la facilitation des échanges rapporterait à l'économie mondiale entre 400 et 1 000 milliards de dollars et la création de 21 millions d'emplois dans le monde, du fait de « l'accélération des procédures de douanes » qui amènerait « clarté, efficacité et transparence », et « réduirait la bureaucratie et la corruption » tout en utilisant des « technologies avancées ». Cela signifie que les procédures d'accélération de dédouanement ont désormais vocation à se généraliser avec leur informatisation et la réorientation

des pratiques douanières à grande échelle.

◆ Dans le cadre de l'intégration régionale, la facilitation des échanges contribuerait à accroître les échanges intra-africains.

### IV. Les initiatives et mécanismes de facilitation des échanges en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest-africaine, plusieurs initiatives ou mécanismes sont en cours pour faciliter le commerce.

On peut noter entre autres :

→ la mise en place du guichet unique du commerce extérieur qui est une exigence de l'accord sur la facilitation des échanges de l'OMC ;

→ la mise en place du guichet unique d'automobile ;

→ la mise en place d'un guichet unique de création d'entreprise ;

→ la mise en place d'un comité national de facilitation des échanges pour le suivi efficace de l'accord de Bali ;

→ la conformité de certaines procédures douanières avec les dispositions de l'accord ;

→ la Côte d'Ivoire, membre de la CE-DEAO, est signataire de la convention sur le transit routier inter-Etats, dans le cadre de la facilitation du transport ;

→ le projet de facilitation des échanges prévu dans le Programme de l'Accord de partenariat économique pour le développement (PAPED) ;

→ la mise en œuvre du programme de facilitation du commerce et du transport le long du corridor Abidjan-Lagos qui a pour ambition de contribuer à améliorer la circulation des personnes et des biens et va aider à faciliter les échanges commerciaux entre les cinq pays situés le long dudit corridor, notamment, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria.

Ainsi l'on peut aisément dire que l'émergence devra compter avec la facilitation des échanges, étant entendu que le commerce est un moteur de croissance. Toutefois, cela ne peut se faire sans des réformes adéquates qui nécessitent notamment une assistance technique et financière des partenaires au développement.

Infoline: 07 13 57 57 E-mail: djekoli@yahoo.fr

Un programme de l'UE mis en œuvre par l'ITC, l'OMD et l'ONUDI



Union européenne



Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale

Cette activité est réalisée par ITC

